

# CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2022

## VOEU

### OPPOSITION A LA DELOCALISATION DE L'UNITE DES SOINS PSYCHIATRIQUES DES HOPITAUX DU LEMAN

Considérant que la prise en charge des malades dans le domaine de la psychiatrie sur le Chablais s'est fortement dégradée depuis de nombreuses années par suite des différentes décisions de l'Agence Régionale de Santé, notamment sur le plan budgétaire et sur le plan des moyens humains et matériels,

Considérant que le service d'hospitalisation complète en psychiatrie est malmené depuis 2016 et son rattachement par l'ARS à l'Établissement Public de Santé Mentale de la Roche-sur-Foron et que c'est la mobilisation du territoire qui avait permis de maintenir les deux unités d'hospitalisation à Thonon-les-Bains,

Considérant que les conditions de fonctionnement de cette unité, et notamment son manque de moyens matériels et humains, ont conduit l'EPSM 74 à fermer une première unité de 19 lits en septembre 2021 et que ces mêmes conditions dégradées et non solutionnées conduisent aujourd'hui à la fermeture de la dernière unité de 19 lits,

Considérant que le Chablais en son entier ne peut accepter une telle dégradation de l'offre de soins sur le territoire, qu'il ne peut accepter également le déplacement des patients encore hospitalisés dans cette unité et des professionnels de santé qui interviennent au quotidien auprès de ceux-ci,

Considérant que ces décisions dégradent une nouvelle fois l'offre de soins globale sur le territoire et est une insulte à l'engagement dont font preuve l'ensemble des soignants depuis le début de la crise sanitaire,

L'ensemble des élus du Conseil Municipal demande une reconsidération de cette position et considère qu'il est nécessaire de maintenir la solution locale et viable dès-lors que cette antenne bénéficierait des mêmes moyens financiers que ses homologues partout en France ou dans le Département.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- de demander à l'Agence Régionale de Santé et à l'Établissement Public de Santé Mentale de Haute-Savoie de mettre en œuvre tous les moyens à leur disposition, notamment financiers et humains, pour maintenir à minima la présence des deux unités d'hospitalisation complète de psychiatrie sur le territoire du Chablais,
- de donner toutes délégations à Monsieur le Maire en ce sens.

----- Fin du document -----